



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-103778>

Département(s) de publication : **40**

Annonce n° **24-103778**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Activité de l'entité adjudicatrice : Activités liées à l'eau

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement par techniques de chemisage

Description : Le présent accord-cadre a pour objet des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement par techniques de chemisage. La présente consultation fait suite à une consultation précédemment lancée et ayant fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général.

Identifiant de la procédure : 35b744be-a4dc-4145-8d44-7077147b6576

Identifiant interne : 24GD142

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45232410 Travaux d'assainissement

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Landes (FRI13)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 5,040,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr> Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant : - la date limite de réception des candidatures pour l'étape candidature. - la date limite de réception des offres pour l'étape offre. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de de réception des candidatures/ des offres.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Procédure avec négociation - L'acheteur agissant en tant qu'entité adjudicatrice, la procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

2.1.6 Motifs d'exclusion

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale :

Faillite :

Corruption :

Concordat :

Participation à une organisation criminelle :

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental :

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme :

Fraude :

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains :

Insolvabilité :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail :

Biens administrés par un liquidateur :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché :

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Païement des cotisations de sécurité sociale :

État de cessation d'activités :

Païement d'impôts et taxes :

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement par techniques de chemisage

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement par techniques de chemisage. Il est passé par période pour des montants minimum de 25 000 euros HT et maximum de 720 000 euros HT. Lieu(x) d'exécution : Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax . Le montant estimatif annuel de l'accord-cadre est de 400 000 euros HT.

Identifiant interne : 24GD142

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45232410 Travaux d'assainissement

Options :

Description des options : L'entité adjudicatrice pourra confier au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaire. Conformément aux dispositions de l'article R2194-1 du code de la commande publique, l'entité adjudicatrice pourra être amenée en cours d'exécution du présent contrat à ajouter au bordereau des prix unitaires de nouvelles références de prestations indispensables à l'exécution des travaux d'un ou plusieurs bons de commandes

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Landes (FRI13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 1 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 6

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 6. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 7 ans.

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 5,040,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. Si l'accord-cadre fait l'objet de toutes les reconductions éventuelles, la période prévisionnelle de lancement d'une prochaine consultation est celle du 2ème semestre 2031.

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Après examen des offres, l'entité adjudicatrice pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation. Si l'entité adjudicatrice décide effectivement de négocier, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière

Description : Capacité économique et financière (coefficient 10%, soit une note sur 10 points) appréciée au regard de la moyenne calculée à partir des chiffres d'affaires concernant les prestations objet du contrat réalisé pour chacun des trois derniers exercices disponibles, renseignés dans la fiche synthèse candidature

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacité professionnelle

Description : Capacité professionnelle appréciée au regard de la qualité et de la pertinence des références présentées dans la fiche synthèse candidature (coefficient 80%, soit une note sur 80 points)

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 80

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacité technique

Description : Capacité technique présentée dans la fiche synthèse candidature (coefficient 10%, soit une note sur 10 points) et appréciée au regard de la moyenne calculée à partir des effectifs moyens annuels du candidat sur les 3 dernières années

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacité économique et financière - DUME Partie IV : Critères de sélection
» -B Capacité économique et financière

Description : Chiffre d'affaires annuel général, (la période de référence est les 3 dernières années)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Certificats de qualifications

Description : - Le candidat doit justifier d'une capacité à effectuer des travaux en présence d'amiante sous régime de la sous-section 3 et de la sous-section 4. - Attestations de formations CATEC (travaux en espaces confinés) du personnel intervenant et surveillant - La réforme anti-endommagement des réseaux rend obligatoire à compter du 1er Janvier 2018, la détention d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) notamment pour les entreprises. Justifications NF et DTA attachés aux chemisages suivants : - Chemisage matrice feutre polymérisation vapeur - Chemisage matrice fibre de verre et polymérisation aux ultraviolets etc... Justifier des habilitations suivantes : - Profil FNTF Réseaux Eaux Usées FNTF 5143, ou équivalent, - Profil FNTF Réhabilitation sans tranchée FNTF 5211, 5221, FNTF 5222, FNTF 5223 et FNTF 5241 ou équivalent, ou toute autre preuve des capacités, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant la compétence à

réaliser le marché. - Profils FNTP 5212 5213 et 5214 ou équivalents Justifier de la qualification particulière suivante : - Certificat nominatif NF390 « système de canalisation plastique pour la rénovation des réseaux d'assainissement » accordé par le CSTB/AFNOR - Document Technique d'Application correspondant, en cours de validité relevant de la norme NF EN ISO 11296-4 Document technique correspondant à l'application de gaine polymérisée PP ISO NPG. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 7

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 7

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère « prix des prestations », noté sur 40 points (représentant donc un coefficient de 40%), sera jugé par rapport au montant TTC indiqué dans le détail quantitatif estimatif (DQE).

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le critère « valeur technique » noté sur 60 points (représentant donc un coefficient de 60 %) sera apprécié à partir des éléments du cadre de mémoire technique complété par le candidat et selon les sous-critères suivants : - sous-critère n° 1 : Qualité de l'équipe dédiée à l'exécution du chantier au regard des qualifications, compétences et missions exécutées par l'équipe désignée pour l'exécution des prestations de l'accord-cadre - Notation sur 20 points ; - sous-critère n° 2 : Qualité de la méthodologie proposée pour réaliser un chantier en milieu urbain, son suivi en cours d'exécution et en période de garantie de parfait achèvement - Notation sur 20 points ; - sous-critère n° 3 : Qualité des précautions prises sur chaque chantier pour l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement - Notation sur 20 points La note totale sur 60 points est la somme des notes de chaque sous-critère

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://demat-ampa.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://demat-ampa.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Description de la garantie financière : Une retenue de garantie de 5,0 % du montant du ou de(s) bons de commande sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. Il pourra être présentée une garantie à première demande à chaque ordre de service notifiant des bons de commande, ou une garantie à première demande correspondant à 5 % du montant maximum (ou du montant estimé). En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire. Dans l'hypothèse où la garantie ne serait pas constituée ou complétée au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du bon de commande concerné, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée d'exécution du bon de commande et/ou du contrat, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie. Dispositions particulières applicables aux PME : aucune retenue de garantie ne sera constituée pour les bons de commandes inférieurs à 200 000 euros HT lorsque le titulaire est une petite ou moyenne entreprise mentionnée à l'article R.2151-13 du code de la commande publique.

Date limite de réception des demandes de participation : 03/10/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Après examen des offres, l'entité adjudicatrice pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation. Si l'entité adjudicatrice décide effectivement de négocier, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Ces travaux sont financés sur les ressources propres de l'entité adjudicatrice.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Pau

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Organisation qui traite les offres : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Numéro d'enregistrement : 24400067500169

Adresse postale : 20, avenue de la Gare - CS 10075

Ville : Dax cedex

Code postal : 40102

Subdivision pays (NUTS) : Landes (FRI13)

Pays : France

Adresse électronique : commande.publique@grand-dax.fr

Téléphone : +33558563940

Adresse internet : <http://www.grand-dax.fr>

Profil de l'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Pau

Numéro d'enregistrement : 17640002600017

Adresse postale : 50 cours Lyautey

Ville : Pau

Code postal : 64010

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-pau@juradm.fr

Téléphone : +33559849440

Adresse internet : <http://www.telerecours.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : abc55c8e-ffb9-4a7f-90a1-0cf271651f12 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 12/09/2024 à 12:11

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/09/2024